



Photo récente

COLLEGE NOTRE DAME DE SION
8 bld de la Dordogne 67000 STRASBOURG
☐ 03.88.35.17.53

ELEVE

Nom : Prénom :
Né(e) le : à : Départ. : Nationalité :
Régime : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire Religion :

Adresse et numéro de téléphone de l'élève si différents des coordonnées des parents :
.....

RESPONSABLE 1

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Portable resp. 1: ☐ professionnel:
Adresse mail resp. 1 :

RESPONSABLE 2

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Portable resp. 2: ☐ professionnel:
Adresse mail resp. 2 :

Etablissements fréquentés les années précédentes :

Ecole primaire :

Dernière classe suivie :

ENSEIGNEMENT ET OPTIONS DEMANDES : Entrée en 6ème

Bilingue (1) ☐
LV1 Anglais ☐
LV1 Allemand ☐
(1) Sous réserve d'admission

- Section EIP (Enfants intellectuellement précoces) ☐
- Section Basket (Licence club nécessaire + test aptitude pour acception candidature) ☐
- Dispositif ULIS (Reconnaissance MDPH – TSL) ☐

FAMILLE

RESPONSABLE 1 DE L'ENFANT

Nom : Prénom :
Profession : Employeur :
Situation familiale : marié séparé divorcé veuf concubinage pacs célibataire

RESPONSABLE 2 DE L'ENFANT

Nom : Prénom :
Profession : Employeur :
Situation familiale : marié séparée divorcée veuve concubinage pacs célibataire

ENFANTS (dans l'ordre des naissances) :

Prénom : Né(e) le : Ecole Fréquentée :
Prénom : Né(e) le : Ecole Fréquentée :
Prénom : Né(e) le : Ecole Fréquentée :
Prénom : Né(e) le : Ecole Fréquentée :

Fait à Le
Signature des Parents

N.B. : **avez-vous sollicité une inscription dans un autre établissement :**
 oui non

Cette demande ne vaut pas inscription. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la confirmation écrite du Chef d'Établissement du Collège Notre-Dame de Sion.

Dossier reçu le :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- 2 photos d'identité récente (à coller sur le dossier et sur la fiche de renseignements)
- A remplir la fiche de renseignements
- A remplir la fiche médicale (joindre photocopie des dates des vaccins figurant dans le carnet de santé)
- Photocopie du livret de famille (parents / enfants)
- Bulletins des deux dernières années scolaires avec appréciations figurant sur la pochette contenant les bulletins
- Dans le cadre d'une demande en classe EIP (classe pour Enfants Intellectuellement Précoces), Copie du bilan psychologique**
- 1 chèque d'un montant de 8 euros correspondant aux frais de dossier (restant acquis à l'Institution)
- 1 chèque d'arrhes de 92€. En cas de désistement de votre part, il est convenu que ces arrhes seront conservés par l'établissement, sinon ils seront imputés sur la facture de scolarité du 1^{er} trimestre



COLLEGE NOTRE-DAME DE SION

STRASBOURG

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- COUPON DOCUMENTS PARENTS/ETABLISSEMENT (à signer)
 - Projet d'établissement (à conserver)
 - Projet éducatif (à conserver)
 - Charte éducative de confiance (à signer)
 - Règlement intérieur (à signer)
- FICHE DE RENSEIGNEMENTS (à compléter)
- FICHE DU CHOIX DES LANGUES VIVANTES (à compléter)
- DOCUMENT RGPD (données personnels – documents à signer)
- DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL (à compléter)
- FICHE MEDICALE (à compléter) + PHOTOCOPIES DES VACCINS INDIQUES DANS LE CARNET DE SANTE
- FICHE DE SUIVI PERSONNALISE DE L'ENFANT (complétée)
- FICHE FRAIS D'INSCRIPTIONS + 100 EUROS (8 euros de frais de dossier et 1 chèque d'arrhes de 92 euros à valoir sur la facture du 1^{er} trimestre – En cas de désistement de votre part, il est convenu que ces arrhes seront conservés par l'établissement).
- CONTRIBUTION DES FAMILLES (à compléter)
- MODE DE REGLEMENT (à compléter)
- PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE (partie concernant la composition de la famille – parents et enfants)
- DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE EN CLASSE EIP – COPIE DU BILAN PSYCHOLOGIQUE (merci de le joindre dans ce dossier).

P.S. : *Merci d'avance d'informer au plus vite par écrit le secrétariat du collège en cas d'annulation de l'inscription en 6^{ème}, ceci afin de pouvoir faire bénéficier un autre enfant de la place libérée.*

LE PRESENT DOSSIER EST A RETOURNER LE PLUS VITE POSSIBLE
AFIN DE PERMETTRE LE TRAITEMENT DE LA CANDIDATURE DE VOTRE
ENFANT DANS NOTRE ETABLISSEMENT.
LA DIRECTION.



COLLEGE NOTRE-DAME DE SION
STRASBOURG

COUPON REPONSE
DOCUMENTS PARENTS/ETABLISSEMENT

***LE COUPON CI-DESSOUS EST A SIGNER
ET A RETOURNER, APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE
DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS REMIS
PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT***

Nous avons pris connaissance des documents remis par le chef d'établissement, cadres de l'indispensable relation de confiance à construire entre l'établissement, la famille et l'élève :

- Le projet d'établissement (à conserver)
- Le projet éducatif (à conserver)
- La « Charte éducative de confiance » (à signer)
- Le règlement intérieur (à signer)

Date :

Signature

Signature

Les parents

L'élève



PROJET D'ETABLISSEMENT COLLÈGE NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

LES GRANDS AXES DE LA PÉDAGOGIE

Inspiré par les principes éducatifs et les visées spirituelles de la **Charte commune aux Etablissements Notre Dame de Sion**, le projet pédagogique du collège se propose d'apporter des réponses pertinentes aux évolutions de la société et du système éducatif. Quatre principes en définissent les objectifs :

- *DONNER DES REPÈRES POUR APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE*

À l'École et dans une société en mutation à travers l'intégration de règles de vie communes et l'apprentissage d'un **dialogue basé sur le respect mutuel**.

- *ADAPTER LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES*

À l'évolution du système éducatif, à l'hétérogénéité des élèves et aux nouvelles exigences de compétences :

- favorisant la mise en place de projets interdisciplinaires menés par les équipes pédagogiques ;
- en intégrant les nouvelles technologies dans les apprentissages ;
- en portant une attention particulière aux difficultés rencontrées par les élèves ainsi qu'à leurs intérêts et domaines d'excellence ;
- en pratiquant une évaluation qui tienne compte des compétences acquises par l'élève et mette en évidence ses progrès et ses réussites, points d'appui essentiels à son évolution positive.

- *PROMOUVOIR L'OUVERTURE AU MONDE, À L'ART ET À LA CULTURE*

À travers :

- une **Éducation à l'Orientation** basée sur la prise de conscience progressive par les élèves de leurs **goûts et aptitudes**, une **information** sur les formations et les carrières ainsi **qu'une prise de contact avec le monde du travail**,
- un éventail large d'offres de sorties, voyages, échanges, rencontres visant à développer, toutes les formes de curiosité ainsi que la conscience d'une citoyenneté européenne,
- une sensibilisation à l'art à travers les différentes expositions proposées dans la Galerie Sœur Marie François Lin.

- *ÉDQUER AUX VALEURS*

- dans chaque démarche auprès d'élèves à travers **le discours et l'attitude** de l'équipe enseignante et éducative.
- dans les activités disciplinaires et les situations pédagogiques particulières (projet culturel, sportif, caritatif...) l'accent est mis sur le développement des capacités à l'échange, l'entraide, l'autonomie, l'esprit critique et la prise de responsabilité.

QUELQUES PAROLES...

A CONSERVER



...du Père THEODORE

« Rendez-les accueillants à tous leurs frères sans distinction de religion, de race, de pays ou de classe. »

« Tous les arbres ne portent pas les mêmes fruits : ne cherchez pas du raisin sur les poiriers ni des oranges sur la vigne. »

« Ayez un cœur large comme le monde. »

« In Sion firmata sum. »
En Sion je me suis établi.





PROJET EDUCATIF NDS Strasbourg

Notre-Dame de Sion est une institution catholique qui se compose de deux unités pédagogiques : une école maternelle et primaire, ainsi qu'un collège. Cette école est insérée dans le quartier diplomatique de Strasbourg près des Institutions Européennes.

Le fondateur de la communauté **Notre-Dame de Sion**, Théodore Ratisbonne, et son frère Alphonse sont originaires d'une famille juive alsacienne. Ils ont créé deux congrégations religieuses, six écoles en France et treize de par le monde.

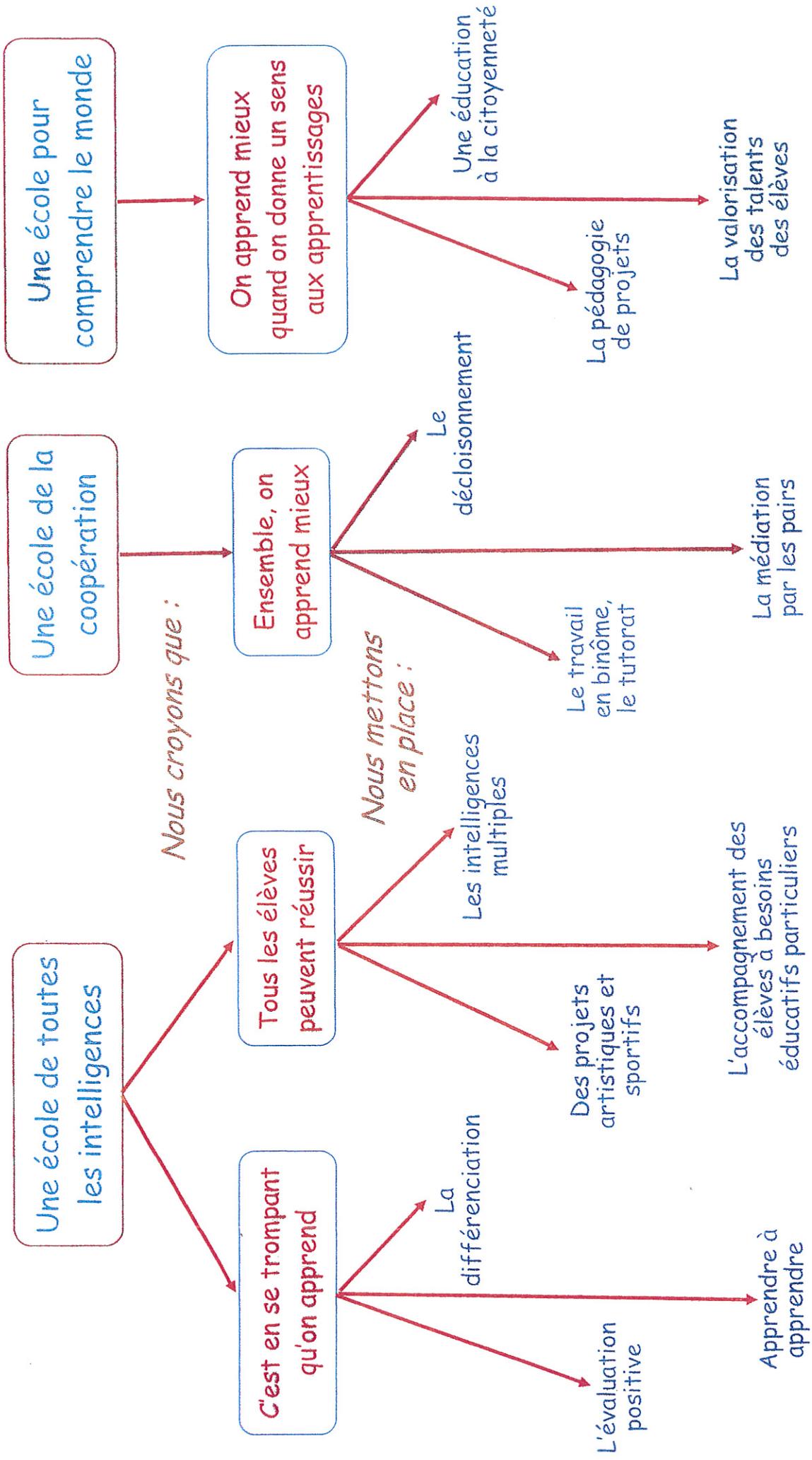
Notre-Dame de Sion fonde son PROJET EDUCATIF à la lumière de l'Évangile, des écrits de nos Pères Fondateurs, des Constitutions de notre congrégation, de la charte internationale des écoles de Sion, et du Projet Diocésain de l'Enseignement Catholique.

La responsabilité éducative revient en premier lieu aux parents de manière irremplaçable.

Plus que jamais les familles recherchent l'inclusion de l'école dans cette responsabilité.

NOUS CROYONS QU'ÊTRE DIFFÉRENT EST UNE FORCE, UN ATOUT.

Nous voulons être :



LA CHARTE ÉDUCATIVE DE CONFIANCE

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

DES ATTITUDES COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.
- Désir d'écoute et de dialogue.
- Refus des a priori et des jugements de valeur.
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

CRÉATION PAR L'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS NÉCESSAIRES À CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle famille et élève peuvent être régulièrement en lien.
- Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement, réunion d'Apel...), associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- Organisation de la représentation des parents dans les conseils de classe, conseils de discipline...
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

UNE CORESPONSABILITÉ ÉDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants et des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Le projet d'établissement qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document en confirmant l'inscription.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

Date :

Le chef d'établissement

Les parents

L'élève

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Savoir vivre ensemble à Notre-Dame de Sion Strasbourg

Ce règlement est un rappel des lois, règles et normes qui régissent la vie de la communauté éducative du collège Notre-Dame de Sion de Strasbourg.

Il a pour but de favoriser une atmosphère de calme, de paix et de confiance qui permette à chacun de grandir selon son propre rythme dans le respect de sa personne et de celle d'autrui.

I- DES COMPORTEMENTS RESPECTUEUX DES LOIS FONDAMENTALES

Les principes de base de la loi française s'appliquent sur le territoire de la communauté éducative de Notre-Dame de Sion Strasbourg à savoir :

- Respect de l'intégrité des personnes.
- Respect des locaux et du matériel mis à disposition.
- Honnêteté et loyauté.
- Interdiction de détenir et de consommer des produits illicites (tabac, drogues, alcool).

Toute personne commettant un délit susceptible d'entraîner des suites pénales est passible d'une exclusion immédiate de la communauté éducative.

II- LES RÈGLES DE BASE DE LA VIE QUOTIDIENNE

L'objet de notre association d'éducation étant la progression dans les apprentissages et le travail scolaire en vue d'acquérir des compétences destinées à faire grandir la personne, il est attendu de chacun :

- Une attitude positive et constructive face au travail.
- Une assiduité et une ponctualité sans faille (Les absences et les retards doivent être signalés au Bureau de la Vie Scolaire le jour même et justifiés par écrit à l'aide du carnet de correspondance avant tout retour en classe).
- Une tenue correcte non excentrique (survêtement et tenue de sport sont exclusivement réservés aux cours d'EPS ; tout couvre-chef est interdit).

Les élèves doivent circuler à chaque instant en possession de leur carnet de liaison, carnet qui sera quotidiennement visé par le responsable légal.

L'usage du téléphone portable est strictement interdit aux élèves dans l'enceinte de l'établissement.

L'établissement ne peut pas être tenu pour responsable de la disparition d'objets de valeur en son sein.

III- SANCTIONS EN CAS DE MANQUEMENT AUX LOIS ET RÈGLES COMMUNES

Les élèves qui ne respectent pas les lois et règles énoncées précédemment s'exposent à une sanction destinée à réparer leur acte. Selon sa gravité, la sanction sera de différente nature :

- Avertissement écrit.
- Heures de retenues.
- Renvoi de cours.
- Retrait sur permis à points.
- Mise à pied temporaire.
- Convocation devant le conseil de discipline.

Crédité de 25 points en début d'année, le permis à points prend en compte à la fois la gravité des fautes commises et les efforts de comportement entrepris par chaque élève.

Le CPE effectuera un retrait de 5 points en cas de :

- Conduite dangereuse.
- Violence envers autrui.
- Insolence envers un adulte.
- Falsification de document.
- Sorties sans autorisation.

- Dégradation de matériel.

Quand le permis à points atteindra le seuil des :

- 15 points, l'élève fera l'objet d'un conseil d'éducation.
- 10 points, l'élève sera mis à pied une journée.
- 5 points, l'élève sera mis à pied 3 jours.
- 0 point, l'élève sera convoqué devant le conseil de discipline.

En cas de bonne conduite durant quatre semaines consécutives hors vacances scolaires, l'élève peut demander un rachat de points à son professeur principal.

IV- CONSEIL DE DISCIPLINE : composition et procédure

Réuni sous la présidence du chef d'Etablissement, le Conseil de discipline est composé :

- Du CPE.
- Du professeur principal.
- Des enseignants de la classe.
- De l'élève.
- De ses parents.
- Des deux élèves délégués de la classe.
- Des deux parents délégués de la classe.

L'élève et ses parents sont convoqués devant le Conseil de discipline par lettre recommandée avec AR.

Le jour du Conseil, aucun quorum n'est exigible.

Durant le Conseil, il est procédé à la vérification de la matérialité des griefs qui sont faits à l'élève. L'élève et les parents sont ensuite amenés à expliquer les raisons qui ont entraîné l'élève dans une telle situation.

Les membres du Conseil sont enfin invités à dialoguer avec l'élève et ses parents.

Lors de la délibération, hors de la présence de l'élève, de ses parents et des élèves délégués de la classe, les membres du conseil émettent un avis personnel auprès de son Président.

À l'issue du Conseil, le Chef d'Etablissement transmet oralement sa décision à la famille.

Dans les jours qui suivent la tenue du Conseil, la décision est notifiée par écrit à la famille et archivée dans le dossier scolaire de l'élève.

La décision prise par le Président du Conseil de discipline est sans appel.

Tout membre du Conseil de discipline est soumis au secret professionnel.

V- AVERTISSEMENTS POUR LE COMPORTEMENT

À l'issue du 3^{ème} avertissement pour le comportement, l'élève ne sera pas réinscrit l'année suivante dans l'établissement.

<p>Les signataires déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et s'engagent à le respecter.</p>

NOM

PRÉNOM

CLASSE

Date et signature des représentants légaux :

Date et signature de l'élève :



PHOTO RECENTE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE

Nom : _____ Prénom : _____

Classe demandée : _____

Régime : ½ pensionnaire à l'année (4 repas/semaine)
 repas occasionnel au ticket
 externe

Sexe : féminin
 masculin

Date de naissance : _____

Ville de naissance : _____

Nationalité _____

Département de naissance : _____

Religion _____

ou pays de naissance : _____

L'enfant réside chez : le père et/ou la mère garde alternée autre

B) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

mariés célibataire séparés* divorcés* vivant en concubinage pacsés veuf

Nom du responsable légal : _____ Prénom : _____

Rue et N°: _____

Code postal : _____ Commune : _____

Bureau distributeur : _____

☎ domicile : _____ Portable : _____

☎ travail Père : _____ Portable Père : _____

☎ travail Mère : _____ Portable Mère : _____

Nom du père : _____ Prénom : _____

Profession du père : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

Adresse mail du père : _____
.....

Nom de jeune fille de la mère : _____ Prénom : _____

Profession de la mère : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

Adresse mail de la mère : _____
.....



***En cas de séparation ou de divorce (coordonnées du 2^{ème} parent) :**

Nom : _____ Prénom : _____

Rue et n° : _____

Code postal : _____ Commune : _____

☎ domicile : _____ ☎ Portable : _____

Adresse mail :

En cas de divorce ou de séparation, nous transmettre un justificatif du Tribunal mentionnant la domiciliation de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale (photocopie du jugement).

A REMPLIR SI LES PARENTS NE SONT PAS LES RESPONSABLES PAYEURS :

Nom du payeur : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____

Désignation : Mr – Mme – Mr ou Mme

Adresse : _____

☎ Portable : _____

Profession du payeur : _____

C) SCOLARITE

L'élève redouble-t-il (elle) sa classe ? oui non

Classe précédente : _____

Etablissement fréquenté l'année dernière : _____

Adresse précise de cet établissement : _____

Frères et sœurs aînés dans d'autres établissements privés : oui non

J'autorise la collecte et le traitement de l'ensemble des données figurant sur ce document*

Date : _____ Signature des parents : _____

*Conformément à la loi informatique et libertés du 06.01.1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant



COLLEGE NOTRE-DAME DE SION
STRASBOURG

CHOIX DES LANGUES VIVANTES EN 6ème

ANGLAIS LV1 *
(4 heures hebdomadaires)

ALLEMAND LV1..... *
(3 heures hebdomadaires)

Section Bilangue * LV1
Allemand + LV1 Anglais
(2,5 heures d'Allemand + 3 h d'Anglais hebdomadaires)

Concernant la section BILANGUE

Ne pourront être inscrits dans cette section
Que les enfants qui ont fait de l'allemand en
Classes primaires.

* Cocher une des cases afin de déterminer la ou les langues vivantes que l'élève souhaite débiter en 6ème

Date

Signature



COLLEGE NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

DOCUMENTS RGPD

Traitement des données personnelles

NOTICE D'INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES CONCERNANT LES ÉLÈVES ET LEURS RESPONSABLES LÉGAUX

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'établissement Notre-Dame de Sion 8, bld de la Dordogne – 67000 Strasbourg – 03.88.35.17.53 – college@nds67.fr

Le responsable des traitements est Mme NUSS Laurence, Chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)
- Données nécessaires à la gestion comptable (...)
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- La gestion administrative et comptable ;
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, ...)
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, ...)
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP ...)
- L'inscription aux examens ;
- La gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à college@nds67.fr ou un courrier au Collège Notre-Dame de Sion, 8 bld de la Dordogne 67000 Strasbourg. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL

Pour ces données vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

En cas de baptême, les données suivantes (date de baptême – nom des baptisés – nom marraine, parrain) sont en outre collectées avec votre accord. Elles sont susceptibles d'être notifiées dans le registre des baptêmes.

Dans le cas de Première Communion ou de Profession de Foi les données suivantes (la date – le nom et prénom de l'élève) sont également collectées avec votre accord. Elles sont susceptibles d'être inscrites sur le registre de la Paroisse.

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :

- Au secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationales à des fins de recensement des effectifs,
- A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL. Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à l'association ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.

- Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse : https://www.ec-gabriel.fr/cgu_gabriel.htm

ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email à (adresse de contact Gabriel). Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : <https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees> et celle de l'APEL nationales à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html

- Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

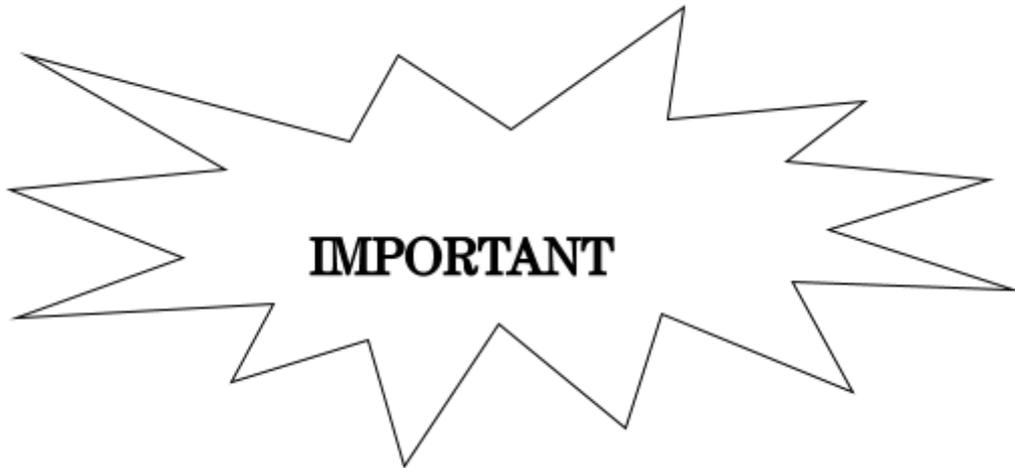
- En adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué de la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétaire Générale de l'Enseignement Catholique – 277 rue St Jacques – 75005 Paris cedex pour les traitements mis en œuvre pour l'Association Gabriel,
- en vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivités territoriales dont relève l'établissement,
- vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL

VOUS CONSENTEZ EXPRESSÉMENT À CE QUE L'ÉTABLISSEMENT TRAITÉ CES INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA SCOLARISATION DE L'ÉLÈVE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT DANS LES MODALITÉS DÉFINIES AU PAI OU AU TITRE DU PPS DONT IL BÉNÉFICIE.

Pour ces données vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

A, le

Signature des parents



Chers parents,

Nous vous remercions de bien vouloir
nous transmettre les **copies des bulletins**
de votre enfant du CE2, CM1 et CM2 (en cours)
ainsi que les **appréciations**.

**Sans ces documents, le dossier d'inscription
ne sera pas traité.**

La Direction

DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL*

(qui sera effectué par nos soins)

Date de la demande :

<p style="text-align: center;"><u>Etablissement où est inscrit l'élève</u></p> <p>Nom : COLLEGE NOTRE DAME DE SION <i>SERVICE MEDICAL</i></p> <p>Adresse : 8, bld de la Dordogne</p> <p>Commune : 67000 STRASBOURG</p> <p>Tél : 03.88.35.17.53</p> <p>Classe :</p> <p style="text-align: center;">DOCTEUR SCOLAIRE DE L'EDUCATION NATIONALE :</p> <p style="text-align: center;"><u>Docteur Lohr</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>Partie à remplir par les parents</u></p> <p>Nom de l'élève :</p> <p>Prénom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>A :</p> <p style="text-align: center;"><u>Etablissement précédent de l'élève</u></p> <p>Nom :</p> <p>Rue :</p> <p>Commune :</p> <p>Département :</p> <p>Pays :</p> <p>Classe :</p>
--	--

A compléter par l'établissement précédent de l'élève

Date de la réponse :

- Dossier complet - dossier incomplet - dossier non retrouvé.

En retour (1) • Elève non inscrit à l'école indiquée.

- Autres raisons de non-envoi

(1) Encadrer les mentions utiles

* Cet imprimé, une fois complété doit être renvoyé avec le dossier médical.



FICHE SUIVI MEDICAL
Pôle de Santé Scolaire

Nom de l'élève :

Prénom :

Nom du médecin traitant :

Numéro de sécurité sociale :

Personne à joindre en cas d'urgence :

Père :	Mère :	Autre :
Mobile :	Mobile :	Lien de parenté :
Travail :	Travail :	Mobile :
Domicile :	Domicile :	Travail :
		Domicile :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par l'établissement.

Antécédents / allergies :

Asthme ? oui non / traitement :

Allergies ? oui non / traitement :

Protocole d'accueil individualisé ? oui non

(Joindre une copie sous enveloppe)

Autres :

OBLIGATOIRE : Transmettre les photocopies des vaccinations du carnet de santé

Date :

Signature :



TARIF DU COLLEGE

Nos tarifs de **l'année scolaire 2019/2020** se décomposent comme suit :

☐ **Contribution des familles** composée :

- d'une **contribution de base**, payable par tous
- d'une **contribution volontaire**, adaptée selon le nombre d'enfants à charge et les revenus de la famille.

☐ **Frais complémentaires obligatoires**

☐ **Autres prestations optionnelles**

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES

Votre contribution est indispensable au bon fonctionnement de notre établissement et permet de financer les investissements pédagogiques et les travaux des immeubles (entretien et mise en sécurité des bâtiments) restant à la charge des établissements sous contrat avec l'Etat (les collectivités locales ne subventionnant plus les investissements).

REVENUS IMPOSABLES MENSUELS DE LA FAMILLE	CONTRIBUTION MENSUELLE DE LA FAMILLE (sur 10 mois par année scolaire)
---	---

Catégorie	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et plus	Contribution de base	Contribution volontaire (*)	Contribution mensuelle totale par enfant
1	< 1 300 €	< 1 500 €	< 2 000 €	60 €	/	60 €
2	1 300 € à 1 500 €	1 500 € à 1 800 €	2 000 € à 2 300 €		16 €	76 €
3	1 500 € à 1 800 €	1 800 € à 2 000 €	2 300 € à 2 500 €		32 €	92 €
4	1 800 € à 2 300 €	2 000 € à 2 800 €	2 500 € à 3 300 €		57 €	117 €
5	2 300 € à 3 000 €	2 800 € à 4 000 €	3 300 € à 4 500 €		70 €	130 €
6	> 3 000 €	> 4 000 €	> 4 500 €		91 €	151 €

(*) Selon les dispositions actuelles en vigueur, la contribution volontaire permet une réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable au titre de dons au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général.

Catégorie	1	2	3	4	5	6

Réduction d'impôt annuelle	/	106 €	211 €	376 €	462 €	601 €
----------------------------	---	----------	----------	----------	----------	----------

2.

FRAIS COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES

Frais fixes trimestriels		Frais annuels	
Assurance (*)	2,90 €	Cotisation APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)	21 € 8,00 € par enfant à partir du 2 ^{ème} enfant
Technologie	6 ^e /5 ^e /4 ^e 3 ^e 14 € 10 €	Cotisation D.D.E.C (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique)	23 €
Education physique et sportive (transport, patinoire, ...)	24 €	Tutelle Congréganiste	6 €
		Association sportive	6 €
		Uniquement pour les 5èmes Séjour E.P.S. Tarif prévisionnel	300 €

(*) L'établissement a souscrit à une assurance individuelle accident et assistance obligatoire qui couvre votre enfant s'il est victime d'un accident, lors d'activités scolaires ou extra-scolaires. (Le tarif est révisable en fonction de l'appel de prime définitif de la compagnie). **Il n'est pas nécessaire de souscrire à une autre assurance scolaire.**

3. AUTRES PRESTATIONS OPTIONNELLES

L'inscription pour les prestations optionnelles vaut pour l'année scolaire complète (sauf situation exceptionnelle).

Le prix de la demi-pension est calculé sur la base de 6,20 € le repas. Il est rappelé que ce prix inclut à la fois le repas complet équilibré, la surveillance de l'interclasse et les frais de fonctionnement.

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
INSCRIPTION ANNUELLE 4 jours	328,60 €	254,20 €	204,60 €
REPAS OCCASIONNELS	Pour les externes, le prix du repas occasionnel est de 6,50 € (vente par carnet de 5 tickets à 32,50 € le carnet)		

Seules les absences de 4 jours consécutifs et plus pourront être remboursées. Il faudra impérativement transmettre un certificat médical à la comptabilité par courrier ou par mail (rsenger.nds@wanadoo.fr), et cela même si vous en avez déjà transmis un au bureau de la vie scolaire. Les absences pour convenance personnelle ne seront pas prises en compte.

MODE DE REGLEMENT

Conditions de paiement des factures :

- a) **Prélèvement automatique mensuel** : en 10 mensualités du 5 octobre 2018 au 5 juillet 2018
- b) **Prélèvement automatique trimestriel** : 5 octobre, 5 février et 5 mai
- c) Virement trimestriel dès réception de la facture : octobre, février et mai. Attention, la demi-pension est payable d'avance en début de trimestre pour ceux qui n'optent pas pour le prélèvement automatique.

Pour tout autre moyen de paiement, merci de faire une demande **par écrit** à la comptabilité par courrier ou par mail (rsenger.nds@wanadoo.fr).

Les frais de rejet de la banque seront refacturés aux parents.

Nom et prénom de l'élève..... **Classe de**.....

Fait en double exemplaire à Strasbourg, le.....

**Merci de parapher chaque feuille du tarif.
Faire précéder les signatures de la mention «lu et approuvé».**

LE CHEF D'ETABLISSEMENT	PERE ou représentant de l'élève	MERE ou représentant de l'élève
--------------------------------	--	--

--	--	--



COLLEGE NOTRE-DAME DE SION
STRASBOURG

FRAIS D'INSCRIPTION

2020/2021

Nom et prénom de l'élève

Classe demandée

Nom et prénom du responsable

Frais d'inscription 92 €	<i>règlement par chèque</i>	•
	espèces	•

Frais de dossier..... 8 €	<i>règlement par chèque</i>	•
	espèces	•

Date

Signature



COLLEGE NOTRE-DAME DE SION
STRASBOURG

**CONTRIBUTION DES FAMILLES
2020/2021**

NOM DE L'ELEVE

Prénom : _____

Classe :

Régime : ½ pensionnaire à l'année

Externe

Achat tickets repas (régime externe)

CHEF DE FAMILLE

NOM : _____

Prénom : _____

Pour l'année 2020/2021, j'opte pour la catégorie ci-dessous :

CATEGORIE 1 2 3 4 5 6 (entourer la catégorie choisie)

Date :

Signature :

* cf. Tarif ci-joint – Se positionner dans l'une des 6 catégories indiquées



COLLEGE NOTRE-DAME DE SION
STRASBOURG

MODE DE REGLEMENT
2020/2021

Monsieur (et) - (ou) Madame

.....

pour l'(les) enfant(s) : en classe de :.....

..... en classe de :.....

..... en classe de :.....

opte(nt) pour : !__! - le prélèvement automatique trimestriel*

 !__! - le prélèvement automatique mensuel*

 !__! - le règlement par chèque à réception de la facture

Date

Signature

VOTRE COMPTE BANCAIRE SERA DEBITE TOUS LES 5 DU MOIS.

**MERCI DE JOINDRE UN RIB A CE DOCUMENT
POUR LA DEMANDE DE PRELEVEMENT**

*En ce qui concerne ces deux modes de paiement, il convient de remplir le l'imprimé SEPA ci-joint.

